



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF THE LAW OF THE SEA
www.assidmer.net

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
LISBONNE – 20 SEPTEMBRE 2018

Sur la convocation de son Président, le Professeur Giuseppe Cataldi, l'Association Internationale du Droit de la Mer a tenu ce jour, à l'Oceanario de Lisboa, Auditorio Mara da Palha, (Portugal), son Assemblée générale ordinaire et électorale.

Le Président Giuseppe Cataldi a ouvert l'Assemblée générale ordinaire, à 18h45, en souhaitant la bienvenue aux membres. Il a ensuite remercié les collègues Marta Chantal Ribeiro, Fernando Loureiro Bastos, Fernando Cardoso et Tore Henriksen et leur équipe pour l'organisation du VII^{ème} Colloque ordinaire lequel sert de support à la présente Assemblée générale, conformément à la tradition de l'Association.

Après un bref historique, le Président s'est livré à un rappel des plus récentes activités de l'Association Internationale du Droit de la Mer. Il a ensuite donné la parole au Professeur Andrea Caligiuri, membre du Jury du Prix Daniel Vignes – II^{ème} Edition, qui a communiqué le nom du lauréat du Prix : Valentin Johannes Schatz, pour son article "*Marine Fisheries Law Enforcement Partnerships in Waters under National Jurisdiction: The Legal Framework for Inter-State Cooperation and Public-Private Partnerships with Non-governmental Organizations and Private Security Companies*", (2018) 32 Ocean Yearbook 329. Le Professeur Caligiuri a aussi communiqué que le Jury a décidé d'accorder une « mention d'honneur » pour les travaux présentés par Loris Marotti, ("*Determining the Scope of the Local Remedies Rule in UNCLOS Disputes*", (2018) 21 Max Planck Yearbook of United Nations Law, à paraître) et Peter Tzeng ("*Supplemental Jurisdiction Under UNCLOS*", (2016) 38 Houston Journal of International Law 499). La décision du Jury est jointe à ce verbal (voir Annexe 1).

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale a ensuite été soumis à approbation et a été adopté à l'unanimité.

En l'absence du Secrétaire général, le Professeur Nathalie Ros, le Président a lu son Rapport sur les activités de l'Association durant la période 2017-2018 (voir Annexe 2).

Le Trésorier, le Professeur Andrea Caligiuri a lu le Rapport financier de l'Association ; la situation financière est équilibrée, avec un solde de 4.477,00 euros (voir Annexe 3). Le Trésorier a souligné que les paiements de cotisation par les membres ne sont pas

toujours réguliers ce qui est susceptible d'obérer la capacité opérationnelle de l'Association.

Une proposition de modification de la cotisation pour les membres de l'Association a ensuite été présentée à l'Assemblée générale à l'initiative du Président de l'Association. La modification, qui prévoit l'augmentation du montant de la cotisation annuelle de 40 à 50 euros, est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Le Président souligne que jusqu'à la fin de l'année 2018, les membres peuvent devenir membres à vie en payant 400 euros (dix ans de cotisations, selon l'ancien montant de la cotisation fixé à 40 euros).

S'agissant des prochains colloques et réunions scientifiques de l'Association, le Président a annoncé que le VIII^{ème} Colloque ordinaire, en 2020, aura lieu à Rhodes (Grèce) et sera organisé sous la direction du Professeur Ionnis Stribis par l'Université de l'Egée. Le Président informe le Conseil que pour l'organisation du IX^{ème} Colloque ordinaire de l'Association en 2022, il y a une expression d'intérêt (à confirmer) de la part du Professeur Wagner Menezes, de l'Université de São Paulo (Brésil).

La partie électorale de l'Assemblée générale s'est alors ouverte. Avant de procéder à l'élection, le Président a fait le point de la situation : pour trois postes à pourvoir dans le Conseil, trois candidatures ont été reçues dans les délais et sont recevables. Il s'agit par ordre alphabétique de celles des Professeurs Angela Del Vecchio, Mariko Kawano et Ioannis Stribis. C'est à l'unanimité que les trois candidats ont été élus par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association Internationale du Droit de la Mer a été déclarée close par le Président Giuseppe Cataldi à 19h20.

Le Secrétaire Général de l'AssIDMer
Prof. Nathalie Ros



Nota bene : Le présent procès-verbal a été établi par le Secrétaire général de l'Association, absent lors de l'Assemblée, à partir des notes rédigées par les Professeurs Caligiuri et Cataldi.

Annexe 1

PRIX DANIEL VIGNES **2^{EME} EDITION** **2018**

Le Jury du Prix Daniel Vignes, formé par les professeurs Marta Chantal Ribeiro, Andrea Caligiuri et José Manuel Sobrino Heredia, a décidé, à l'unanimité, de décerner le Prix D. Vignes 2018 au travail présenté par **Valentin Johannes Schatz**, "*Marine Fisheries Law Enforcement Partnerships in Waters under National Jurisdiction: The Legal Framework for Inter-State Cooperation and Public-Private Partnerships with Non-governmental Organizations and Private Security Companies*", (2018) 32 Ocean Yearbook 329.

Les membres du Jury, compte tenu de la grande qualité des travaux soumis, ont décidé, également à l'unanimité, d'accorderer une « mention d'honneur » aux travaux présentés par **Loris Marotti**, "*Determining the Scope of the Local Remedies Rule in UNCLOS Disputes*", (2018) 21 Max Planck Yearbook of United Nations Law, à paraître, et par **Peter Tzeng**, "*Supplemental Jurisdiction Under UNCLOS*", (2016) 38 Houston Journal of International Law 499.

Le Jury du Prix Daniel Vignes

Prof. José Manuel Sobrino Heredia (Président)

Prof. Andrea Caligiuri

Prof. Marta Chantal Ribeiro

Annexe 2

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Chers amis, depuis la dernière Assemblée générale, qui s'est tenue à Benevento le 3 novembre 2016, l'Association internationale du Droit de la Mer a continué de développer son activité, et le Secrétariat général a, comme il se doit, rempli sa mission statutaire de gestion courante de l'Association, effectuée en étroite collaboration avec la Présidence. Rédaction des convocations et des procès-verbaux de toutes les réunions, secrétariat et correspondance de l'Association, gestion et transmission des demandes d'adhésion, et organisation et gestion du Prix Daniel Vignes, ont ainsi fait partie des principales tâches accomplies, cette dernière s'avérant une charge très importante compte tenu du nombre de candidatures reçues ou même de demandes de renseignements.

Outre l'organisation du présent Colloque ordinaire, des colloques ou des cours ont, comme à l'accoutumée, reçu le patronage de l'Association (www.assidmer.net/patronages_45.html) et les actes du VI colloque ordinaire tenu à Benevento en 2016 devraient prochainement paraître : A. Del Vecchio, R. Virzo (Eds.), *Interpretations of the United Nations Convention on the Law of the Sea by International Courts and Tribunals*, Heidelberg, Springer, 2018.

L'activité scientifique de l'Association a également été marquée par la publication de deux ouvrages dans notre collection, les Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer :

- N. Ros & F. Galletti (Dir.), *Le droit de la mer face aux Méditerranées, Quelle contribution des mers semi-fermées au développement du droit international de la mer ?*, Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer 5, Napoli, Editoriale Scientifica, 2016.
- Caligiuri, *L'arbitrato nella Convenzione delle Nazioni Unite sul diritto del mare*, Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer 6, Napoli, Editoriale Scientifica, 2018.

Fait à Orléans, le 9 septembre 2018

Le Secrétaire général de l'AssIDMer

Prof. Nathalie Ros

Annexe 3

BUDGET DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER A LA DATE DU 19 SEPTEMBRE 2018

Résidu actif à la date de la fermeture de l'ancien compte bancaire, le 2 février 2017	3.500,00 Euros
--	-----------------------

Bilan de l'année 2017

Recettes	Euros
Cotisations	830,00

Dépenses principales	Euros
Site Internet Aruba	88,00
Frais institutionnels et de représentation	0
Taxes et frais du compte bancaire	0

Résidu actif à la date du 31 décembre 2017	4.421,00
---	-----------------

Budget de l'année 2018

Recettes	Euros
Cotisations	2.440,00

Dépenses principales	Euros
Site Internet Aruba	88,00
Frais institutionnels et de représentation	2.000,00
Taxes et frais du compte bancaire	17,00
Prix Daniel Vignes 2018 (à payer)	660,00

Résidu actif à la date du 19 septembre 2018	4.447,00
--	-----------------

Le Trésorier de l'AssIDMer

Prof. Andrea Caligiuri